

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt en un juillet, le Conseil communautaire convoqué le quinze juillet deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la CCHC, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou, sous la présidence de Marguerite BLEUZEN.

Ordre du jour :

- 1. Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 25 juin 2026 –**
- 2. Relevé des délibérations –**
- 3. Administration générale –**
 - 3.1. Composition de la Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées ;
 - 3.2. Composition du Comité de pilotage France Services ;
 - 3.3. Pacte de gouvernance ;
- 4. Commande publique –**
 - 4.1. Autorisation de lancement d'un marché d'approvisionnement en carburant et gazole non routier pour les services de la Communauté de communes de Haute Cornouaille sur la période 2027-2029 ;
 - 4.2. Attribution du marché public Réalisation d'un diagnostic social de territoire, d'une évaluation du projet territorial de cohésion sociale (PTCS) en cours et établissement du plan d'actions du PTCS 2028/2032 ;
- 5. Promotion touristique, Musique, Chant et Danse –**
 - 5.1. Composition du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de Haute Cornouaille – Collège socioprofessionnels ;
- 6. Eau et assainissement –**
 - 6.1. Modification de la tarification du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) ;
 - 6.2. Délégation de service public eau et assainissement - lancement d'une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
 - 6.3. Sécurisation des ouvrages d'eau potable de Saint Goazec – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre et des travaux correspondants ;
 - 6.4. Actions au capital de la SPL Eau du Ponant ;
 - 6.5. Convention pour le traitement des boues de la station d'épuration de Saint-Goazec ;
- 7. Agriculture, environnement, énergie et déchets –**
 - 7.1. SIRCOB – Rapport d'activité 2025 ;
- 8. Questions diverses et d'actualité –**

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 31

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Tugdual BRABAN, Nathalie DEROUT, David DELAPORTE, Michèle LALLOUET, Jacques LEVENEZ, Fabienne GARNIER, Bernard NOEL, Georges CROGUENNEC, Nadine POUPON, Maurice QUINTIN, Maryvonne TREUJOU, Joëlle LE BIHAN, Yvon COQUIL, Jean-François SARREAU, Erwan BRIAND, Michel LE ROUX, Marguerite BLEUZEN, Jocelyne BOULC'H, Dominique MENUGE, Brendan RIOU, Hélène PAUGAM, Xavier YANNOU, Anne-Marie DUGOU, Anthony PAGE, Aude QUINIOU

Était absente : Sylvie LE MOAL

Nombre de procurations : 4

Nicolas LEVENEZ à Erwan BRIAND

Martine QUEMERE à Michel LE ROUX

Loïc PICHERIT à Brendan RIOU

François LE CLECH à Anne-Marie DUGOU

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 02.

Brendan RIOU est nommé secrétaire de séance.

Brendan RIOU fait l'appel.

Marguerite BLEUZEN ouvre la séance en informant l'ajournement de 2 points :

- **Composition Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées** : la CCHC n'ayant pas reçu suffisamment de candidatures que ce soit pour le collège élus ou le collège associations, ce point sera abordé lors du Conseil communautaire de septembre.
- **Attribution du marché public Réalisation d'un diagnostic social de territoire, d'une évaluation du projet territorial de cohésion sociale (PTCS) en cours et établissement du plan d'actions du PTCS 2028/2032** : manque d'éléments pour approuver l'attribution du marché à cette séance. Ce point sera délibéré lors du Bureau communautaire du 8 septembre 2026.

1. Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 25 juin 2026 -

Marguerite BLEUZEN fait lecture de ce point.

Le procès-verbal était joint en annexe de la note de synthèse.

Le Conseil communautaire approuve ce procès-verbal.

2. Relevé des délibérations –

Marguerite BLEUZEN fait lecture de ce point.

Le relevé des délibérations du Bureau communautaire était joint en annexe de la note de synthèse.

Le Conseil communautaire prend acte de ces informations.

3. Administration générale –

3.1 Composition Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées ; Point ajourné

Alain LAMANDA prend part aux débats et aux votes à 19 heures 08

3.2 Composition du Comité de pilotage France Services –

Délibération n°2026-145 ;

Marguerite BLEUZEN fait lecture de ce point.

Lors du Bureau communautaire du 30 juin dernier, il a été émis le fait que les membres de la commission Administration générale soit également membres du Comité de pilotage France Services.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la composition du Comité de pilotage France Services telle que présentée ci-dessous.

Présidente de la commission : Marguerite BLEUZEN – Présidente CCHC				
Monsieur	Brendan	RIOU	Saint-Goazec	1 ^{er} VP
Madame	Martine	QUEMERE	Leuhan	2 ^e VP
Monsieur	François	LE CLECH	Spézet	3 ^e VP
Monsieur	Maurice	QUINTIN	Coray	4 ^e VP
Monsieur	Tugdual	BRABAN	Châteauneuf-du-Faou	5 ^e VP
Monsieur	Yvon	COQUIL	Landealeau	6 ^e VP
Madame	Nathalie	DEROUT	Châteauneuf-du-Faou	conseillère communautaire
Madame	Michèle	LALLOUET	Châteauneuf-du-Faou	conseillère communautaire
Monsieur	Georges	CROGUENNEC	Collorec	conseiller communautaire
Monsieur	Jean-François	SARREAU	Landealeau	conseiller communautaire
Monsieur	Erwan	BRIAND	Laz	conseiller communautaire
Monsieur	Michel	LE ROUX	Leuhan	conseiller communautaire
Madame	Fabienne	ABALAIN	Coray	conseillère municipale
Monsieur	Patrick	QUEIGNEC	Leuhan	conseiller municipal

Madame	Anne	RIOU	Plonévez-du-Faou	adjointe au maire
Madame	Elisabeth	CONAN	Spézet	conseillère municipale
Madame	Dominique	COTTY	Spézet	conseillère municipale
Madame	Morgane	EVENAT	Trégourez	adjointe au maire

3.3 Pacte de gouvernance- Délibération n°2026-146 ;

Marguerite BLEUZEN fait lecture de ce point.

Un pacte de gouvernance est un document cadre visant à définir les relations juridiques, financières et de fonctionnement entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et leurs communes membres.

Il permet de clarifier les rôles des élus locaux dans la définition des compétences et de la gouvernance, ainsi que de prévoir des modalités de fonctionnement des commissions spécialisées associant les maires.

Après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Conseil communautaire doit débattre de l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance. Le pacte est facultatif, mais le débat est obligatoire.

Ce débat doit intervenir dans les 9 mois suivant l'installation du Conseil communautaire. Si le Conseil décide d'en élaborer un, il est ensuite soumis à l'avis des Conseils municipaux des communes membres (délai de 2 mois pour rendre leur avis) avant son adoption définitive.

Deux options sont possibles en fonction du choix des élus : ne pas élaborer un pacte de gouvernance ou décider d'en élaborer un.

Marguerite BLEUZEN évoque une réunion début juillet avec le Pays COB sur le SCOT et le PLUi et informe l'intérêt des maires du territoire sur le sujet. Elle mentionne également le PLUiH qui englobe l'habitat.

Marguerite BLEUZEN informe de la possibilité d'être accompagné par les services de l'Etat et de l'obtention possible de subventions.

Elle précise que c'est un travail commun entre la CCHC et les communes visant à identifier les grands axes de développement pour l'avenir.

Anne-Marie DUGOU demande si les maires sont favorables.

Marguerite BLEUZEN répond par la positive en ajoutant que des communes ont des PLU en place qu'elles vont devoir réviser pour une mise en conformité avec le SCOT, d'où l'intérêt.

Tugdual BRABAN souligne qu'il y a un réel intérêt pour aborder les volets habitats, environnementaux, les trames vertes et bleues, le maintien de l'activité agricole.... Tous ces sujets sont traités dans le cadre du PLUi.

Il ajoute qu'il ne faut pas confondre le Pacte de gouvernance et le PLUi. Ils seront complémentaires.

Marguerite BLEUZEN rappelle que disposer d'un document de planification a été préconisé dans le rapport de la CRC.

Elle informe que la mandature précédente n'avait pas souhaité élaborer de pacte de gouvernance et que cela peut représenter un travail conséquent.

Tugdual BRABAN signale qu'un bureau d'études assurera l'accompagnement. Il rappelle que chaque commune a ces propres enjeux. Marguerite BLEUZEN souligne que la réunion du pays COB a permis une prise de conscience et qu'un accompagnement du Pays COB est également possible.

Il est précisé que le pacte de gouvernance est autre chose, c'est un document politique entre la CCHC et les communes.

Tugdual BRABAN fait remarquer que c'est presque un document moral sur les liens entre la CCHC et les communes.

Tugdual BRABAN questionne sur les échéances.

Après délibération, la CCHC a 9 mois pour élaborer le pacte de gouvernance, ensuite approbation par les Conseils municipaux puis le Conseil communautaire.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 juillet 2026,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après débat sur ce point approuve l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

4. Commande publique –

4.1 Autorisation de lancement d'un marché d'approvisionnement en carburant et gazole non routier pour les services de la Communauté de communes de Haute Cornouaille sur la période 2027-2029 –

Délibération n°2026-147 ;

Marguerite BLEUZEN fait lecture de ce point.

Pour mémoire, les marchés actuels d'approvisionnement en carburant prennent fin le 23 décembre 2026.

Deux nouveaux contrats sont prévus pour répondre aux besoins de fourniture de gazole, d'essence sans plomb 95 et 98 et adBlue des véhicules communautaires, et de gazole non routier pour la cuve aux services techniques. Pour ce faire, ces marchés d'une durée de trois (3) ans sont estimés à :

Lot 1 : gazole, essence sans plomb 95 et 98 et adBlue	Lot 2 : Gazole non routier
300 000 € HT	32 000 € HT
360 000 € TTC	38 400 € TTC

Marguerite BLEUZEN informe qu'elle souhaite que ce contrat soit conclu pour une durée d'un an pour que la CCHC puisse disposer d'un marché en décembre. Ainsi, il sera possible d'étudier, le cas échéant, un projet de mutualisation avec les communes pour ce type de prestations à l'avenir.

Il est rappelé que c'est une obligation de consultation, sans avoir véritablement de tarif préférentiel.

Il est également précisé que si le marché est mutualisé avec les communes, elles pourront aller vers d'autres fournisseurs.

Tugdual BRABAN et Yvon COQUIL évoquent d'autres fournitures qui pourraient être mutualisées.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 juillet 2026,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***approuve les enveloppes budgétaires estimatives des lots 1 et 2,***
- ***autorise la Présidente à lancer un marché d'approvisionnement en carburant et gazole non routier pour les services de la Communauté de communes de Haute Cornouaille sur la période 2027-2029.***

4.2 Attribution du marché public Réalisation d'un diagnostic social de territoire, d'une évaluation du projet territorial de cohésion sociale (PTCS) en cours et établissement du plan d'actions du PTCS 2028/2032 ;
Point ajourné

5. Promotion touristique, Musique, Chant et Danse –

5.1 Composition du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de Haute Cornouaille – Collège socioprofessionnels –
Délibération n°2026-148 ;

Tugdual BRABAN fait lecture de ce point.

Les statuts de l'Office de Tourisme définissent les modalités de gestion et de fonctionnement de l'Office de Tourisme communautaire sous forme de régie chargée de l'exploitation d'un service public à caractère administratif (SPA). La régie est dotée de la seule autonomie financière, sans personnalité morale depuis le 1^{er} janvier 2017. L'Office de tourisme est administré par un conseil d'exploitation. Les statuts étaient joints en annexe de la note de synthèse.

Le Conseil d'exploitation délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le Conseil communautaire ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité. Il se réunit au moins tous les trois mois et est informé de tous les projets ayant trait au tourisme. Les propositions d'actions sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du Président du Conseil d'exploitation est prépondérante.

La Présidente de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille consulte obligatoirement le Conseil d'exploitation sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie. Ce dernier peut présenter à la Présidente de la Communauté de communes de Haute Cornouaille toutes propositions utiles.

L'office de tourisme peut constituer des commissions ou groupes de travail thématiques dans les conditions fixées au règlement intérieur.

Un appel à candidature a été lancé pour la constitution du collège « socio professionnels » du Conseil d'exploitation.

Le Conseil d'exploitation est composé :

- d'un collège « élus » soit vingt-deux élus communautaires (11 titulaires et 11 suppléants), désignés par le Conseil communautaire (délibération n°2026-099, annexée à la note de synthèse).
- d'un collège « socio-professionnels » comprenant deux sous-collèges :

- 1 sous-collège « professionnels » : 5 titulaires, 5 suppléants
 - Hôtels-restaurants : 1 titulaire + 1 suppléant ;
 - Camping : 1 titulaire, 1 suppléant ;
 - Meublés de tourisme-chambres d'hôtes-autres : 1 titulaire, 1 suppléant ;
 - Artisans-commerçants : 2 titulaires, 2 suppléants.
- 1 sous-collège « associations culturelles ou de loisirs » (3 titulaires, 3 suppléants)

La première réunion du Conseil d'exploitation se tiendra **le lundi 24 août 2026 à 18h à la CCHC**. Le quorum devra être atteint pour procéder à l'élection du Président et du Vice-Président.

La proposition de composition pour le collège socioprofessionnels émise par le Bureau communautaire du 16 juillet 2026 a été présentée en séance telle que ci-dessous.

<u>Sous-collège professionnels</u>		
Hôtel restaurant (1 titulaire et 1 suppléant)		
Titulaire	Pascal NICOLAS	Hôtel-restaurant (Châteauneuf-du-Faou)
Suppléant	Fabrice ALLAN	Hôtel-restaurant Les Bruyères (Spézet)
Camping (1 titulaire et 1 suppléant)		
Titulaire	Ronan GUILLOU	Camping La Montagne Vihan (Landealeu)
Suppléant	Mairie de Châteauneuf-du-Faou	Camping de Penn ar Pont (Châteauneuf-du-Faou)
Meublés et chambres d'hôtes (1 titulaire et 1 suppléant)		
Titulaire	Claudie LE GUEN	Gîte Ty Aulne / Meublé de tourisme (Saint-Thois)
Suppléant	Shazelle GREGG PRISCAL	Anaya Cottages / Meublés de tourisme (Plonévez-du-Faou)
Artisans commerçants (2 titulaire et 2 suppléants)		
Titulaire	Marie CAM	Les étapes du Canal (Saint-Goazec, Châteauneuf-du-Faou, Spézet)
Titulaire	Benjamin DAVID	O P'tit Goaz (Saint-Goazec)
Suppléant	Alisa GRISON	Les Caves de l'Argoat (Châteauneuf-du-Faou)
Suppléant	Lucia BOUCHER	ATIKE (Saint-Goazec)
<u>Sous collège associations culturelles et de loisirs (3 titulaires et 3 suppléants)</u>		
Titulaire	Pierre PERON	Fédération de pêche du Finistère (Châteauneuf-du-Faou)
Titulaire	Mathieu LE SECH	Les Amis de Châteauneuf-du-Faou (Châteauneuf-du-Faou)
Titulaire	Hoël CUMUNEL	Bagad Osismi Speied (Spézet)
Suppléant	Trevor STENT	Jazz Kreiz Breizh (Châteauneuf-du-Faou)

Suppléant	Hélène LOLLIER	Jazz Kreiz Breizh (Châteauneuf-du-Faou)
Suppléant	Gwenn GRISON	Korn Boud (Spézet)

Marguerite BLEUZEN signale que l'on retrouve des membres déjà présents lors de la dernière mandature.

Tugdual BRABAN ajoute que la composition actuelle permet d'avoir une représentativité du territoire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la composition du collège socioprofessionnels du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de Haute Cornouaille telle que présentée ci-dessus.

6. Eau et Assainissement –

6.1 Modification de la tarification du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) – Délibération n°2026-149 ;

Yvon COQUIL fait lecture de ce point.

Contrairement à d'autres collectivités du Département, le coût des prestations assurées par le SPANC de la Communauté de communes de Haute Cornouaille est resté fixe depuis 2012 pour devenir l'un des plus bas du Département du Finistère.

Un audit externe a notamment mis en exergue le bon fonctionnement du service mais l'application d'une tarification très insuffisante générant un déficit budgétaire, reconduit annuellement.

Afin d'assurer la pérennité du service, il conviendrait d'une part de majorer les prestations les plus courantes, à savoir le contrôle périodique et de bon fonctionnement en cas de cession, et d'autre part d'appliquer les pénalités réglementaires incitant les particuliers à se mettre en conformité.

Il est précisé que les modifications seront à compter du 1^{er} septembre 2026.

Marguerite BLEUZEN informe que ce point a été largement débattu dans deux Bureaux communautaires et que la distinction est faite sur les installations pour lesquelles il y a des risques sanitaires.

Yvon COQUIL reprend les décisions de la délibération de 2023 et mentionne que le Bureau communautaire a émis l'avis que seules les installations avec risque sanitaires auront la pénalité de 400 %.

David DELAPORTE signale que les acheteurs ne font pas obligatoirement les mises aux normes.

Nadine POUPON remarque que les particuliers n'ont peut-être pas les moyens.

Yvon COQUIL rappelle que la pénalité de 400 % ne sera que pour les risques sanitaires mais que les acheteurs auront l'obligation de mise en conformité de leurs installations.

Marguerite BLEUZEN précise que la mise en conformité d'une installation n'est pas toujours onéreuse car cela n'implique pas obligatoirement son changement complet mais uniquement d'une pièce.

Yvon COQUIL rappelle que c'est du cas par cas.

Alain LAMANDA évoque des installations qui déversent dans les puits.

Marguerite BLEUZEN signale que d'autres EPCI appliquent cette pénalité.
Yvon COQUIL fait remarquer qu'il faut se baser sur le rapport des techniciens.
Brendan RIOU interroge sur quelle base sont appliqués les 400 %. Ce sera sur les nouveaux tarifs.

Joëlle LE BIHAN signale qu'au Bureau communautaire du 30 juin 2026, les tarifs présentés n'étaient pas les mêmes.

Marguerite BLEUZEN informe qu'après le Bureau communautaire du 16 juillet dernier, il y a eu une évolution des propositions des montants. Elle porte à l'attention que les tarifs de la CCHC resteraient encore moins élevés que la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay.

Marguerite BLEUZEN évoque les rendez-vous qui sont non honorés, et le fait que les usagers devront payer les déplacements des agents de la CCHC s'ils trouvent porte close.

Yvon COQUIL rappelle qu'il ne faut pas oublier le déficit annuel de 30 000 euros du service SPANC et qu'on est aujourd'hui déficitaire d'environ 80 000 euros.

Marguerite BLEUZEN explique également qu'un indice de révision annuelle sera appliqué, qu'il n'y a pas d'autres solutions.

Yvon COQUIL précise que le but de la manœuvre n'est pas de regarder ce que font les voisins, mais de réagir.

Nadine POUPON parle d'un manque d'information de la part des notaires.

Marguerite BLEUZEN réagit en disant qu'il faut faire passer l'information aux notaires.

Tugdual BRABAN indique que ça peut être un élément de négociation sur le prix de vente d'un bien.

Hélène PAUGAM émet l'idée d'ajouter un message à destination des usagers afin d'expliquer cette majoration (réseaux sociaux et sur les factures).

Yvon COQUIL signale que c'est la nouvelle mandature qui doit prendre cette décision suite à une mauvaise gestion passée, sans augmentation des tarifs pendant plus de 10 ans.

Brendan RIOU fait remarquer qu'on retrouve la même situation pour le service Déchets.

Marguerite BLEUZEN confirme qu'il faudra préparer une note explicative, concrète et claire à l'attention des usagers.

Selon David DELAPORTE, il vaut mieux une augmentation régulière plutôt qu'une grosse augmentation.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 juillet 2026,

Le Conseil communautaire :

- **à l'unanimité, approuve la majoration du tarif appliqué aux interventions de contrôle périodique à 150 euros,**
- **à l'unanimité, approuve la majoration du tarif appliqué aux interventions de contrôle de bon fonctionnement en cas de cession à 200 euros,**
- **à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention), approuve la mise en œuvre d'une pénalité à hauteur de 400 % pour les installations avec risque sanitaire après 4 ans.**

Ces dispositions s'appliquent aux contrôles réalisés à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

Le règlement du service SPANC sera corrigé en conséquence de ces décisions.

6.2 Délégation de service public eau et assainissement - lancement d'une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage – Délibération n°2026-150 ;

Yvon COQUIL fait lecture de ce point.

Avec le transfert des compétences Eau et Assainissement, la Communauté de communes a opté pour une gestion en délégation de son patrimoine.

A cet effet, elle a monté un contrat de DSP pour les communes en régie et s'est substituée aux autres communes en prolongeant les contrats de DSP en cours pour obtenir une même date d'échéance sur l'ensemble du périmètre communautaire, à savoir le 31/12/2027.

A cette date, deux possibilités se présentent :

- une gestion mutualisée des compétences Eau et Assainissement sur l'ensemble du périmètre communautaire par un seul et même contrat de DSP,
- une gestion séparée des deux compétences par un contrat spécifique pour chacune.

La procédure dite « Loi Sapin » étant complexe et son processus relativement long, un accompagnement par un bureau d'études spécialisé paraît indispensable.

Yvon COQUIL précise que la CCHC va être accompagnée par un Bureau d'études qui aidera à effectuer un choix sur les délégations.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***approuve le principe d'une gestion déléguée des services public de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2028,***
- ***autorise la Présidente à lancer la consultation pour un assistant à maîtrise d'ouvrage,***
- ***autorise la Présidente à lancer la procédure « Loi Sapin ».***

6.3 Sécurisation des ouvrages d'eau potable de Saint Goazec – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre et des travaux correspondants – Délibération n°2026-151 ;

Yvon COQUIL fait lecture de ce point.

Les travaux de mise en conformité avec la réglementation Vigipirate pour la sécurisation des ouvrages d'eau potable de Saint-Goazec ont été estimés en première approche à 170 000 € HT sur l'ensemble des sites de la commune (ressources, usines et réservoirs).

Ils intègrent notamment le renouvellement de clôtures et portails, la mise en place d'alarmes anti-intrusion, le remplacement et la sécurisation de fenêtres, la mise en place de dispositifs d'aération des bâtiments, l'installation de garde-corps, et divers autres travaux d'enduits, de réparation de fissure, de peinture, ...

La Communauté de communes de Haute Cornouaille a d'ores et déjà obtenu la notification d'une subvention DETR à hauteur de 34 000 €.

Toutefois, la durée de caducité de cette aide impose, à défaut de demande de report, un lancement de l'opération dans les prochaines semaines.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 juin 2026,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***approuve l'enveloppe budgétaire estimative,***
- ***autorise la Présidente à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour le lancement de l'opération de sécurisation des sites d'adduction d'eau potable de Saint-Goazec.***

6.4 Actions au capital de la SPL Eau du Ponant – Délibération n°2026-152 ;

Yvon COQUIL fait lecture de ce point.

Suite au transfert des compétences Eau et assainissement au 1^{er} janvier 2025, les parts du capital de la SPL Eau du Pontant détenues par les communes de Laz et de Trégourez ont été transférées à la CCHC, à hauteur de trois actions représentant 0.003 % du capital social.

Il est proposé que la collectivité se défasse de ces actions et en demande le remboursement. Pour se faire, la CCHC devra délibérer pour la vente des 3 actions à Brest métropole qui souhaite les acquérir.

Le prix de cession pour l'année 2026 a été fixé à 199,21 € par action, soit un montant total de 597,63 €.

Cette opération est conforme aux statuts de la société et maintient le caractère intégralement public du capital de la SPL.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 juin 2026,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***approuve la cession de trois actions de la SPL Eau du Ponant dans les conditions exposées ci-dessus,***
- ***approuve le prix de transaction fixé à 199,21 € par action, soit un montant total de 597,63 €,***
- ***autorise la Présidente de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille à signer l'ensemble des actes, documents et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.***

6.5 Convention pour le traitement des boues de la station d'épuration de Saint-Goazec – Délibération n°2026- 153 ;

Yvon COQUIL fait lecture de ce point.

La station d'épuration de Saint-Goazec produit des boues liquides stockées dans un silo et éliminées par épandage agricole, conformément aux dispositions contractuelles applicables de la délégation de service publique confiée à la SAUR.

Au mois de mars 2026, le délégataire a informé la communauté de communes de l'impossibilité d'épandre ces boues suite à l'abandon du plan d'épandage établi initialement ; l'agriculteur ayant trouvé d'autres apports pour ses parcelles rendant nos boues incompatibles.

Suite à l'accord de principe de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, ces boues peuvent être acceptées dans le système de traitement

de la station d'épuration de Pontadig dans les conditions techniques, administratives et financières précisées dans la convention tripartite qui était jointe en annexe de la note de synthèse.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 juillet 2026,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***approuve l'acceptation des boues liquides de la station d'épuration de Saint-Goazec à la station d'épuration de Châteauneuf-du-Faou,***
- ***autorise la Présidente à signer la convention tripartite avec les délégataires des 2 ouvrages ainsi que tout avenant ultérieur afférent à cette convention.***

7 Agriculture, environnement, énergie et déchets –

7.3 SIRCOB – Rapport d'activité 2025 ;

Brendan RIOU fait lecture de ce point.

Le rapport d'activité 2025 qui était joint en annexe de la note de synthèse a également été présenté au Bureau communautaire du 16 juillet 2026.

Marguerite BLEUZEN indique, comme l'a précisé Brendan RIOU, qu'il ne faut pas hésiter à revenir vers lui pour toute demande d'information.

Yvon COQUIL parle des tonnages indiqués dans le rapport. Selon lui, la taxe incitative de Poher Communauté provoque le dépôt des déchets de ses habitants sur notre territoire.

Marguerite BLEUZEN confirme qu'à Pont Trifin, des sacs jaunes sont retrouvés alors que la CCHC n'utilise plus de sacs jaunes depuis longtemps. Ils viennent d'autres territoires.

Yvon COQUIL précise que les tonnages de la CCHC se tiennent avec les autres EPCI en général.

Le Conseil communautaire prend acte de ces informations.

8 Questions diverses et d'actualité –

Présentation de l'agenda à partir de la rentrée de septembre :

- Jeudi 3 : Conférence aux élus : politiques logement
- Samedi 5 : Forum des associations
- Mardi 8 : Bureau communautaire
- Lundi 14 : 16h30 -Commission aménagement du territoire, urbanisme et tourisme
- Mardi 15 :
 - à 13h30 : Commission AG (plan numérique local)
 - à 18h : Commissions EJVSSP Vie sociale : axes logement et vie sociale du PTCS
- Vendredi 18 : 14h - portes ouvertes CCHC - forum des élus
- Samedi 19 : 9h - portes ouvertes CCHC - forum des élus
- Mardi 22 :
 - 13h30 : Bureau communautaire
 - 18h : Commissions EJVSSP - EJ (Bilan été)

- Mardi 29 : Conseil communautaire
- Comité de pilotage - diagnostic social du territoire (en cours de programmation)

Marguerite BLEUZEN souligne l'important travail accompli et adresse ses remerciements à l'ensemble des membres du Conseil communautaire, en leur souhaitant de très bonnes vacances.

La séance est levée à 20 heures 19

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN



Le secrétaire de séance,
Brendan RIOU

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Brendan RIOU, the secretary of the meeting. The signature is stylized and written in a cursive manner.

